



LES ÉCHOS DU BARREAU

Les grands procès

Le procès de Nicolas Fouquet

Acte 1

Nicolas Fouquet était riche lorsqu'en 1655, il rejoint la charge de ministre des finances > surintendant des finances >. Il n'est pas du tout évident qu'il se soit enrichi au détriment du royaume. Richelieu et Mazarin, eux, passaient en finances au début, avaient sa sagesse, son bon sens, son honnêteté. Mais ils avaient réussi à conserver la faveur de leur Maître, ce fut la différence d'avec Nicolas Fouquet qui ne se méfia pas. Mazarin, à lui avoir donné le formulaire du coup de marteau d'un jeune roi de 23 ans qui put le pouvoir le 10 mars 1661, et envenimait assésant lui et eut une autorité impérieuse.

Avant de mourir, le cardinal Mazarin avait charitablement recommandé Colbert à Louis XIV. Colbert avait sa gêne, sa fortune, et quelle fortune ! Donc, en ces matières de finance délicate ou la caisse du roi se trouvait dans la casse du surintendant ou du principal ministre au point de se confondre car la comptabilité était sommaire, on peut compter comme Colbert était un avisé directeur ou un homme redoutable. Que dire, si d'aventure il avait dirigé le reste du ministère ? Aussi lorsqu'au lendemain de la mort du cardinal, le 10 mars 1661 précisément, Louis XIV prit le pouvoir en décidant de gouverner sans principal ministre et de tout décider, Colbert n'eût jamais l'honneur de diriger la caisse du roi, élargi du déficit colossal des finances royales, contre le surintendant des finances révoqué le jour de son départ sans avoir pu faire la moindre réception offerte par Fouquet à Vaux le Vicomte et que, habile élève de son père, Mazarin, le roi, toujours courtois, puis, charmant,

distilla ses sentiments et son mécontentement grandissant.

A peine six mois plus tard, le 5 septembre 1661, Louis XIV le renvoya Fouquet par d'Armaignac, et commença l'instruction d'un procès pour détournement d'argent de crime de « péculat » et lèse-majesté. Le procès des procès, de la noblesse, fut domine. L'acte de choc fut colossal : Fouquet s'avoua que des années lui le rendent l'air, après l'autre, pour se ranger dans le camp du roi. Il ne resta que Madame de Sévigné et Jean de La Fontaine. Le jobin, ami fidèle, fut courageux : il osa intercéder auprès de Louis XIV qui lui en garda rancune, profondément.

Acte 2

Il y eut un procès. Les juges avaient été choisis par Colbert ; le casier était entendu, mais presque. Car Fouquet fut sa dernière preuve, intelligemment, gentiment, l'Oratoire, un peu, finalement se rangea de son côté. Ce qui agaga le roi. Et voici que le 21 décembre 1664, les magistrats tentèrent eux aussi un coup de majesté > d'indignation. Ils avaient sa mort, certes, une peine de bannissement définitif. Le dossier était-il si léger, l'accusation vide ou presque... ? Le verdict le laissait sous-entendre. Une grâce pour le Fouquet.

La suite de cet article est disponible sur le site de la Tribune.

A suivre... acte 3 la suite du roi

Dominique Fleuriot, docteur en droit, avocat RENDEZ-VOUS
sur le blog dominique-fleuriot.fr
Léon Paul Morand Nicolas Fouquet ou le soleil officieux La Fontaine
L'Oratoire ou l'Église aux nymphes de Vaux.

Changements de gérance



8, rue Saint Florentin - 75001 PARIS

GÉRANT

Dénomination : AFFEXIG 07
Forme : SARL
Capital social : 690 000 euros
Siège social : LES MASSAS, 07430 SAINTCLAIR,
791 166 812 RCS Aubenas.
Aux termes d'une décision en date du 1 octobre 2021, à compter du 1 octobre 2021, l'associé unique a pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Madame Céline GOSSIOIME, demeurant 18 Chemin de la Bruyère, 69570 Dardilly en remplacement de Pierre ROUX.
Monsieur Thierry GOSSIOIME, demeurant 18 Chemin de la Bruyère, 69570 Dardilly (nomination).
Mention sera portée au RCS Aubenas.
273547400

VENTES AUX ENCHÈRES

Ventes judiciaires

SAS CARRU GAUTHIER ROZIER LABEY CARRU CROZE BASSON - Huissiers de Justice Associés
458 avenue Markus Gouffon - 84504 BOLLENE CEDEX
TEL. 04.90.30.15.24 - Mail : huissiersbolle@hjb84.fr
Site internet : <http://www.hjb84.fr>

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Le LUNDI 18 OCTOBRE 2021 à 10h00 à 84500 BOLLENE,
322 rue Elzas Triolat
Respect des gestes barrières - Port du masque obligatoire

IL SERA PROCÉDÉ À LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR (VENDU EN UN SEUL LOT)
1 véhicule PEUGEOT PARTNER Non Roulant vendu pour pièces sans certificat d'immatriculation - 1 vitrine réfrigérée BONNET NEVE - 1 vitrine réfrigérée Isotech - 1 balance exa - 1 plongeur inox 2 Bacs - 1 machine à laver premier LS 11PC - 1 hachoir pour pièces - 1 chambre froide - 1 caisse Sharp - étagère plastique.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Le LUNDI 18 OCTOBRE 2021 à 14h30 (Visite à partir de 14h) à 84500
SAINTE CECILE LES VIGNES
2 cours de la Poste (coté du Casino)
Respect des gestes barrières - Port du masque obligatoire

2 tables pliables - 17 tables bois - 37 fauteuils bois et rotin - 4 tables bistrot - 2 fauteuils rotin - 1 machine à glaçons SCOTTSMAN GP 75 - 1 lave vaisselle - 1 compteur plateau zinc les 6.500ml - arrière comptoir - 7 tabourets de bar - 1 laveur LG - 1 saladette - 1 congélateur glaças - 1 plongeur 2 bacs - 1 hotte 5 aérofiles - 2 tables inox - 1 lave vaisselle FAGOR - 2 fours Metro - 1 plancha 4 feu. / plaque - 1 chaudière assiettes - 1 frêtuse Angelopo - 1 armoire froide positive Linea - 4 chaises métal.

Conditions de la vente par lecture préalable ou procès verbal d'enchères. Paiement et enlèvement immédiat. Liste détaillée des lots le jour de la vente. Tél : 04.90.30.15.24
273980000

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Avis d'attribution

VILLE D'AUBENAS
AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de l'organisme qui a passé le marché : Ville d'Aubenas - Place de l'Hôtel de Ville - 07200 Aubenas.
Objet du marché : Travaux de réhabilitation de la toiture de la mairie annexée.
Nom du titulaire et montant du marché : SARL CEVBAT à 07380 pour un montant total de 155 372,50 € HT.
974611500

LTRITES1062

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE JOYEUSE
Régie communale des Eaux
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 07 octobre 2021, le Maire de Joyeuse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les dispositions du projet de zonage d'assainissement. Le zonage d'assainissement définitif sera approuvé par le Conseil Municipal au terme de l'enquête.
Monsieur COUTIER Jean-François, exerçant la profession de Responsable Ressources Humaines en retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.
L'enquête se déroulera à la Mairie, du 25 octobre 2021 au 27 novembre 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.
M. le Commissaire Enquêteur recevra en mairie :
- le 29 octobre 2021 de 09h30 à 12h30
- le 10 novembre 2021 de 13h30 à 17h00
- le 27 novembre 2021 de 13h30 à 17h00
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de zonage d'assainissement pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie - 07260 JOYEUSE, ou à l'adresse électronique suivante : enqu@assainissementjoyeuse@gmail.com
Le dossier est consultable en Mairie de Joyeuse aux heures d'ouverture et disponible sur le site internet de la Mairie et sur un ordinateur mis à la disposition du public en Mairie aux heures d'ouverture.
À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur sur le dossier pourront être consultés en Mairie et sur le site internet de la commune.
274367000

Infogrefre.fr : un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce.

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

Etude de Maître Camille SAINT-MICHEL
Notaire à SAINT-MARCEL D'ARDECHE

Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître Camille SAINT-MICHEL, Notaire assesseur de la société d'exercice libérale à responsabilité limitée à associé unique dénommée « Camille SAINT-MICHEL », titulaire d'un office notarial à la résidence de SAINT-MARCEL D'ARDECHE (Ardèche), soussignée le 29 septembre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes:
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevée, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale : FLAGUJOT.
Siège social : BOURG-SAINT-ANDEOL (07700), 1 lotissement les Terrasses de Bourg E.
Durée : 99 années.
Capital social : MILLE EUROS (1 000 00 EUR) divisés en 100 parts de 10,000 numérotées de 1 à 100.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité ou de ces cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérance : Monsieur Eric RIBES et Madame Isabel ORDONNEZ épouse RIBES.
La société sera immatriculée au RCS de AUBENAS.
Pour avis, Le notaire.

274201000

La Tribune Confiez-nous vos Annonces légales
Par arrêté préfectoral, le journal La Tribune est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour les départements du Sud Ardèche, Nord Vaucluse et toute la Drôme
[Nos services]
Réception des annonces jusqu'au mardi 16h pour parution le jeudi
Devis sur demande
Envoi d'une attestation de parution sur demande
04 75 00 84 00 htraj@e-tribune.fr
33 avenue Général de Gaulle 26200 Montélimar

Actualité au jour le jour
de Montélimar
Julien Corriat et Françoise...
100% électro

jusqu'à 600
jusqu'à 500
prise et insta
renouit.fr